

ESPAGNE



Assistants de langue française

Fiche-pays 2022-2023

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, environ 400 postes sont proposés chaque année. Le nombre de postes proposés dans ce pays est généralement supérieur à la demande.
Critères d'éligibilité spécifiques à l'Espagne	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> avoir effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français en France ; avoir validé au minimum une L1 au moment du dépôt du dossier. <p>Les assistants ayant été ou étant actuellement en poste ainsi que les titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu depuis 2019 sont exemptés de justificatif de statut étudiant.</p>
Villes ou régions d'affectation	Voir carte Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.
Établissements	Écoles primaires, collèges, lycées et écoles officielles de langues (EOI)
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juin 2022.</p> <p>Contrat 8 mois ou 9 mois (1^{er} octobre 2022 - 31 mai 2023 ou 30 juin 2023). Les dates de début et de fin de contrat peuvent légèrement différer selon la région d'affectation.</p>
Temps de travail et de congés	De 12 à 16 heures par semaine selon les communautés. Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération et aides	Rémunération mensuelle De 700€ et 1000€ en fonction du nombre de d'heures offertes par la communauté autonome.



	<p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p>
Statut de l'assistant	<p>L'assistant a le statut d'allocataire de l'État espagnol. Il n'est ni salarié, ni étudiant (sauf inscription à l'université durant votre mobilité). Il n'y a donc pas de contrat de travail. L'allocation perçue n'est imposable ni en France ni en Espagne.</p>
Couverture sociale	<p>Une assurance maladie privée est proposée par les autorités espagnoles. Cette assurance ne couvre pas les maladies chroniques préexistantes. Pour information, les assistants ne sont pas inscrits à la sécurité sociale espagnole.</p> <p>Il est recommandé de faire une demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) et/ou de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p>
Réunion d'information	<p>Le Ministerio de Educación y Formación Profesional, organise à la fin du mois de septembre un séminaire introductif pour guider les assistants dans leurs démarches administratives et leur présenter les établissements scolaires andorrans.</p>
Liens utiles	<p>Ambassade de France en Espagne : https://es.ambafrance.org/ Ministerio de Educación y Formación Profesional (MEFP) et plus particulièrement la <i>Guía del auxiliar de conversación</i> : http://www.educacionyfp.gob.es/</p>
Reconnaissance de l'expérience	<p>Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>
Renouvellement de contrat	<p>Le renouvellement des assistants de langue française est autorisé. La priorité sera donnée aux nouveaux candidats.</p>



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 communautés autonomes, 1 seule par groupe

Exemple :

Choix 1 : Andalucía

Choix 2 : Aragón

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par communauté autonome des postes proposés pour le recrutement des assistants est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Andalucía (75) Cataluña* (21) Comunidad Valenciana* (39) Islas Canarias (12) Madrid (113) Castilla y León (30)	Aragón (9) Cantabria (26) Murcia (31) Ceuta (2) Galicia* (20) Islas Baleares* (13)	Asturias (7) Castilla-La Mancha (11) Extremadura (6) La Rioja (16) Melilla (1) Navarra* (5) País Vasco* (12)
*Comunautés bilingues autonomes	*Comunautés bilingues autonomes	*Comunautés bilingues autonomes

